

Cursus complet

Mode de règlement

Le présent dossier doit être remis accompagné du règlement des frais d'inscription, plusieurs échéanciers vous sont proposés.

Veillez choisir l'échéancier que vous désirez :

Au mois soit 9 chèques de
73 euros :
Ou 60 euros pour les Pérétois et communes partenaires

Au trimestre soit 3 chèques de
219 euros :
Ou 180 euros pour les Pérétois et communes partenaires

A l'année un chèque de
657 euros :
Ou 540 euros pour les Pérétois et communes partenaires

NB : Les chèques sont à établir à l'ordre de « école de musique Péret » et doivent être datés à la date du dépôt.